ECOLES EUROPEENNES
n/réf. 92-D-111
Orig. : EN & FR
9 janvier 1992

Rapport du Représentant du Conseil supérieur pour 1991

Perspectives

Pour les années à venir, il existe des **priorités** à court et à long terme pour les Ecoles européennes. Afin d'atteindre les buts fixés, il incombe à tous les participants de la vie quotidienne des Ecoles - allant du Conseil supérieur à chacune des Ecoles - d'y apporter une contribution active.

La création d'un **nouveau Statut** des Ecoles est indispensable. Et celui-ci doit se fonder sur la clarté, la souplesse et la simplicité.
Malheureusement, les travaux relatifs au nouveau Statut entrepris au sein du Comité de l'éducation du Conseil des Ministres ne progressent pas aussi rapidement et aussi efficacement qu'on aurait pu s'y attendre suite aux débats approfondis et constructifs qui ont eu lieu au sein du Conseil supérieur. Il semblerait qu'il existe parfois des problèmes de communication entre le Conseil supérieur et les pouvoirs publics natinaux. Il faut espérer que des progrès en la matière se feront en 1992!
En tout premier lieu, il faut modifier le système actuel de vote à l'unanimité, auquel doit se substituer la prise de décisions à la majorité qualifiée sur presque toutes les questions. A ce jour, aucun argument valable tendant à prouver que le vote à l'unanimité est supérieur au vote à la majorité qualifiée ne m'a été présenté. En fait, le vote à l'unanimité signifie normalement qu'un seul pays membre peut exercer le droit de veto. Cela peut s'avérer raisonnable dans un nombre très restreint de cas d'espèce, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une décision sur la création d'une nouvelle Ecole européenne. Mais dans l'ensemble, les règles du vote à l'unanimité créent un système qui manque de souplesse, d'où des progrès lents et difficiles.
Par ailleurs, concernant le nouveau Statut, il est indispensable que la participation aux procédures de décision de tous les partenaires au sein des Ecoles soit plus directe et plus efficace, qu'il s'agisse des activités quotidiennes de chacune des Ecoles ou de problèmes plus importants au sein du Conseil supérieur. Le travail pour le bien des Ecoles accompli par les enseignants, parents et élèves est remarquable. Par conséquent, il faut accorder à ceux-ci plus d'importance lors de la prise de décisions.
Le gouvernement danois a présenté des propositions radicales à ce sujet, lesquelles ne manqueront pas de donner une impulsion supplémentaire aux prochains débats sur le nouveau Statut.

La situation des Ecoles européennes en tant qu'**Ecoles Modèles** ne signifie pas qu'il faut créer de nouvelles Ecoles européennes à travers le monde dans le sens propre du terme , même si l'extension des activités de la Commission exigera sans aucun doute la création d'une ou deux Ecoles dans un avenir prévisible.

Par contre, la situation des Ecoles européennes signifie bien que celles-ci disposent de nombreux éléments pédagogiques susceptibles d'être offerts aux systèmes scolaires nationaux, dès lors que la dimension européenne de l'éducation a été sanctionnée au récent sommet de Maastricht.
Bien évidemment, il s'agit pour les pays membres de faire un choix comme bon leur semble. Cependant, nous proposons un menu pédagogique riche et à facettes multiples pour les années à venir, qui seront marquées par une mobilité accrue. Notre structure de sections nationales et européennes, notre expérience riche de l'apprentissage précoce des langues étrangères et notre programme européen d'études n'en constituent que quelques exemples. Et heureusement, des demandes de renseignements sont continues.
D'autre part, c'est un réel plaisir de constater que de plus en plus d'administrations nationales savent désormais comment exploiter l'acquis des enseignants des Ecoles européennes lorsque ceux-ci sont rappelés dans leur pays d'origine.

Dans une optique plus actuelle, il faut résoudre au cours des prochains mois les **problèmes de locaux** se posant à Bruxelles et à Luxembourg. Sinon, nous ne pourrons faire face à nos obligations réglementaires à l'égard des enfants des fonctionnaires des Communautés européennes. Le problème est rendu encore plus pressant par l'arrivée probable d'un grand nombre d'enfants de fonctionnaires du Parlement européen. A cet égard, il s'agit de trouver non seulement une solution définitive pour les trois Ecoles, mais également une solution provisoire pour la période entre 1992 et le moment où de nouveaux bâtiments scolaires seront disponibles. Il ne fait aucun doute que les gouvernements belge et luxembourgeois sont conscients de leurs obligations en la matière et semblent mettre tout en oeuvre en vue de trouver une solution à ce problème.

Dans la vie quotidienne des Ecoles, le problème de la **décentralisation** joue un rôle de plus en plus important.
En effet, afin "d'améliorer le niveau des Ecoles, pourtant déjà élevé", il faut absolument que notre système soit rationalisé, pour que davantage de décisions puissent être prises rapidement au niveau local. Cela permettra l'instauration au

niveau des Ecoles d'une gestion encore plus moderne axée sur la prestation de services, ainsi que la création de meilleures conditions pour ceux qui ont des contrats quotidiens avec les Ecoles.
Dans l'esprit de la décentralisation, on comprend aisément pourquoi les Directeurs souhaiteraient avoir davantage voix au chapitre en ce qui concerne le recrutement des enseignants.

L'**informatisation** en cours des affaires financières et administratives aura pour effet - une fois son installation globale terminée - de faciliter la vie des collègues travaillant dans ces domaines. Par ailleurs, nous pourrons répondre aux souhaits de tous ceux qui à juste titre, demandent un système clair, exact et transparent.
L'informatisation des données extraites des rapports des Directeurs et des Inspecteurs et des rapports sur le Baccalauréat, ainsi que sur l'orientation des élèves, après le Baccalauréat, nous permettra de répondre à bon nombre de questions parmi celles qui nous sont posées par des parties intéressées à l'extérieur de notre système, par exemple, sur la qualité de l'enseignement dispensé dans nos Ecoles par rapport aux systèmes scolaires nationaux.

I. EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Au 15 septembre 1991, la situation est la suivante :

Ecoles	Maternel	Primaire	Secondaire	Total
Luxembourg	375	1.252	1.542	3.169
Bruxelles I	240	1.145	1.984	3.369
Bruxelles II	143	933	1.390	2.466
Mol	43	216	454	713
Varese	118	505	691	1.314
Karlsruhe	88	487	622	1.197
Bergen	88	346	439	873
Munich	78	341	519	938
Culham	93	292	443	828
Total	**1.266**	**5.517**	**8.084**	**14.867**

Cette situation indique une progression de 168 élèves par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 1,8 %.

L'augmentation concerne les Ecoles de :

Luxembourg	de 3.108 à 3.169 élèves (+ 1,96 %)
Bruxelles II	de 2.446 à 2.466 élèves (+ 0,8 %)
Mol	de 709 à 713 élèves (+ 0,6 %)
Varese	de 1.304 à 1.314 élèves (+ 0,8 %)
Karslruhe	de 1.141 à 1.197 élèves (+ 4,9 %)
Bergen	de 832 à 873 élèves (+ 4,9 %)
Munich	de 876 à 938 élèves (+ 7 %)
Culham	de 801 à 828 élèves (+ 3,4 %)

La seule Ecole dans laquelle une diminution est constatée est l'Ecole de Bruxelles I qui passe de 3.382 à 3.369 élèves (- 0,4 %).

Cette diminution s'explique par la saturation des classes dans l'ensemble des sections linguistiques qui fait que le nombre d'élèves qui quittent l'Ecole n'est compensé que par l'admission d'élèves de droit. L'Ecole n'a pas été en mesure d'admettre des élèves non de droit en nombre égal à cette même catégorie d'élèves qui ont quitté après leur réussite au Baccalauréat.

L'augmentation faible à Bruxelles II et la diminution à Bruxelles I illustrent clairement la saturation de ces deux Ecoles en effectif d'élèves.

Il faut regretter qu'aucune décision n'ait encore été prise pour la construction d'une annexe à Bruxelles II. Des négociations ont été engagées à la suite d'un accord du Conseil supérieur en vue d'une extension de Bruxelles I parallèlement à la décision de l'extension de Bruxelles II. Compte tenu des perspectives de développement des services des Communautés européennes à Bruxelles, il faut se demander s'il ne conviendrait pas d'envisager la construction d'une troisième Ecole complète à Bruxelles.

II. EVOLUTION DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS DETACHES ET EFFECTIF DES CHARGES DE COURS

La situation au 15 septembre 1991 se présente comme suit :

Ecoles	En fonction au 15/09/90	En fonction au 15/09/91	Augmentation ou diminution
Luxembourg	202	201	- 0,5 %
Bruxelles I	220	223	+ 1,4 %
Bruxelles II	148	150	+ 1,4 %
Mol	66	66	-
Varese	102	98	- 4 %
Karlsruhe	85	87	+ 2,3 %
Bergen	67	69	+ 3 %
Munich	66	67	+ 1,5 %
Culham	74	74	-
Total	**1.030**	**1.035**	**+ 0,5 %**

A ces enseignants détachés, il faut ajouter les chargés de cours indispensables dans les Ecoles, soit pour compléter les horaires après que le nombre d'heures de cours distribuées aux enseignants détachés donne un reste insuffisant pour justifier la création d'un poste, soit pour assurer des cours complémentaires ou des cours pour lesquels le détachement n'est pas prévu (Religion), soit enfin pour remplacer des enseignants absents.

Le nombre de chargés de cours dans les différentes Ecoles s'élève à la rentrée de septembre 1991 à :

Luxembourg	:	90 dont 40 professeurs de religion
Bruxelles I	:	120 dont 46 professeurs de religion et de morale
Bruxelles II	:	95 dont 39 professeurs de religion
Mol	:	44 dont 12 professeurs de religion
Varese	:	54 dont 20 professeurs de religion
Karlsruhe	:	41 dont 16 professeurs de religion
Bergen	:	51 dont 17 professeurs de religion
Munich	:	74 dont 13 professeurs de religion
Culham	:	32 dont 9 professeurs de religion

Ces chargés de cours enseignent dans les classes primaires ou dans les classes secondaires. Les Ecoles veillent à la qualification de ces enseignants au moment de leur recrutement.

Il faut mentionner les mouvements importants du personnel enseignant qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire 1990/1991. Ce mouvement a eu lieu essentiellement en section italienne en raison d'une nouvelle politique de détachement décidée par l'Italie.

Il faut regretter qu'un certain nombre d'enseignants italiens nouvellement nommés n'ont rejoint leur poste qu'après le début de l'année scolaire.

III. SITUATION ET EVOLUTION DES ECOLES EUROPEENNES

Les rapports établis par les Directeurs contiennent les détails à la fois sur les activités développées dans les Ecoles européennes mais aussi sur les préoccupations exprimées par quatre d'entre elles, à savoir Luxembourg, Bruxelles I, Bruxelles II et Varese en ce qui concerne la situation des capacités d'accueils d'élèves et l'état des bâtiments scolaires.

Il faut noter cependant les efforts réalisés par le Ministère des Travaux Publics de Belgique pour la construction d'un complexe/salles de sport et d'un grand parking souterrain à l'Ecole de Bruxelles I ainsi que pour la réalisation d'un superbe terrain de sport à Bruxelles II. Je tiens à remercier les autorités belges pour ces réalisations en cours d'exécution.

J'attire l'attention du Conseil supérieur sur les préoccupations réitérées dans le rapport de l'Ecole européenne de Varese sur l'état des bâtiments de cette Ecole. Le gouvernement italien a débloqué les crédits qui avaient été alloués voici deux ans pour effectuer les réparations indispensables, mais compte tenu de l'inflation intervenue depuis la date à laquelle ces crédits ont été demandés, ceux-ci s'avèrent insuffisants pour réaliser les travaux.

Il est regrettable aussi qu'une partie des classes primaires soit obligée de fonctionner dans une annexe située à une vingtaine de kilomètres de l'Ecole elle-même. Il serait souhaitable de rassembler au plus vite l'ensemble des classes, car cette séparation entraîne outre des inconvénients d'ordre pédagogique, des difficultés dans l'organisation de l'emploi du temps des enseignants.

Après ces observations empruntes d'un certain pessimisme, j'exprime l'espoir que mon prochain rapport pourra rendre compte les réalisations effectuées dans les différents sites.

Je tiens dans ce rapport à saluer toutes les initiatives prises par les Directeurs, les Adjoints, les enseignants et les élèves dans le domaine de la vie scolaire. Les nombreuses activités théâtrales, sportives, culturelles organisées dans le cadre des activités quotidiennes montrent de la part de nos Ecoles une créativité et un engagement exceptionnels. Leur souci de développer la conscience européenne répond pleinement à leur vocation. Que tous les organisateurs et les acteurs en soient sincèrement remerciés.

IV. ACTIVITES DEVELOPPEES PAR LE CONSEIL SUPERIEUR AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE

Depuis mon dernier rapport présenté au Conseil supérieur dans sa réunion de janvier 1991, nous nous sommes réunis :

- ❒ à Dublin, les 23 & 24 avril 1991
- ❒ à Bruxelles, les 29 & 30 octobre 1991.

Au cours de ces réunions et grâce à la préparation minutieuse des Comités préparatoires, à savoir les deux Comités pédagogiques et le Comité administratif et financier, le Conseil supérieur a pu prendre des décisions importantes tant dans le domaine administratif que dans le domaine pédagogique.

1. *Sur le plan administratif*

   - ❒ Le Conseil supérieur a marqué son accord sur la participation de deux réprésentants du Comité des élèves (COSUP) aux réunions du Comité pédagogique secondaire et du Comité pédagogique mixte primaire/secondaire à compter d'octobre 1991 pour une période transitoire de deux ans.

     Lors des réunions des 19 & 21 novembre 1991, les deux élèves représentant le COSUP ont montré l'intérêt qu'ils portaient aux problèmes concernant l'évolution des réformes en cours. Leur participation a été vivement appréciée par l'ensemble des Inspecteurs.

- Le Conseil supérieur a adapté le montant de la contribution scolaire pour les élèves non admissibles de droit en fonction de l'inflation constatée aux sièges des différentes Ecoles. Il a été décidé que l'adaptation annuelle aux taux de l'inflation devait être décidée par les Conseils d'administration de manière automatique.

- Le Conseil supérieur a décidé par procédure écrite la désignation de Monsieur FASSEAS, de nationalité grecque, au poste de Directeur Adjoint pour le cycle secondaire à l'Ecole européenne de Bergen.

- Le Conseil supérieur a renouvelé pour une période de trois ans jusqu'au 31 mai 1994 le mandat du Représentant du Conseil supérieur.

- Le Conseil supérieur a confié au Comité administratif et financier un certain nombre de mandats énumérés ci-dessous : ·

  - examen des conditions pour la création éventuelle d'un internat à Mol.
  - examen, en relation avec les Comités pédagogiques des conditions pour la création et la fermeture de sections linguistiques et d'Ecoles européennes.
  - recherche d'une possibilité de financement des dépenses résultant de la décision de la Chambre de recours de verser des intérêts moratoires aux enseignants de Varese et de Culham.
  - élaboration d'un article à insérer dans le Statut du personnel enseignant pour fixer un délai de prescription en matière de révision de décisions.
  - examen d'une possibilité de centralisation des dépenses du chapitre IV des Ecoles européennes.
  - examen d'une proposition de modification de l'article 22 du Règlement financier pour permettre des virements de section à section des budgets des Ecoles européennes.
  - examen d'une possibilité d'établir un budget-type selon une formule qui comporterait les élements suivants :
    - effectifs des Ecoles
    - nombre de sections linguistiques
    - disposition des bâtiments scolaires

- ❒ Le Conseil supérieur a approuvé la nouvelle procédure pour la nomination des Directeurs et des Directeurs Adjoints qui comporte également une description du profil souhaité pour les candidats à ces postes.

- ❒ Le Conseil supérieur a décidé de créer un poste de contrôleur financier à plein temps en substitution du poste de contrôleur financier/interne figurant à l'organigramme. La nomination interviendra au cours de la réunion des 28 & 29 janvier 1992.

2. *Sur le plan pédagogique*

- ❒ Le Conseil supérieur a approuvé les modifications des différents programmes proposées par les Comités pédagogiques.

- ❒ Le Conseil supérieur a décidé la modification de l'article 68 du Règlement général des Ecoles concernant le passage de classes au cycle secondaire.

- ❒ Le Conseil supérieur a décidé d'accorder aux Ecoles européennes qui ne disposent pas de toutes les sections linguistiques des heures permettant l'organisation de cours de langue maternelle pour les élèves concernés.

- ❒ Le Conseil supérieur a approuvé la dernière phase de la réforme du cycle d'observation par laquelle les Ecoles disposent d'un crédit d'heures variable en fonction du nombre d'élèves pour organiser des cours destinés aux élèves qui ne suivent pas l'enseignement en latin en 3ème année secondaire.

- ❒ Le Conseil supérieur a approuvé les lignes directrices pour l'éducation à l'école maternelle et au cycle primaire.

- ❒ Le Conseil supérieur a pris acte de la liste des priorités pédagogiques présentées par les Comités pédagogiques primaire et secondaire. Les priorités énumérées sur ces deux listes feront l'objet d'un examen du Conseil supérieur au fur et à mesure où les demandes seront introduites par les deux Comités pédagogiques.

- ❒ Le Conseil supérieur a confié aux Comités pédagogiques les mandats suivants :

  - ▲ examen, en relation avec le Comité administratif et financier, des conditions pour la création et la fermeture de sections linguistiques et d'Ecoles européennes;

- ▲ examen de la possibilité d'attribuer aux Ecoles un crédit d'heures pour toutes les classes du secondaire, selon une formule qui serait inspirée de celle fixée pour le calcul du crédit d'heures déjà en application pour les classes 6 & 7.

❒ Le Conseil supérieur a décidé la modification de la structure des années 6 & 7 qui débouchera sur une modification des dispositions d'application du Règlement du Baccalauréat européen. Cette dernière proposition de modification du Règlement figure à l'ordre du jour de la présente réunion sous les points A. La réforme interviendra pour la 6ème année à la rentrée de 1992 et pour la 7ème année à la rentrée de 1993.

Rétrospective

Je suis persuadé que le Conseil supérieur souhaite se joindre à moi pour remercier l'ensemble du personnel du Bureau. En effet, face à une charge de travail en augmentation constante, le personnel s'en est tiré de façon remarquable. Parmi les nombreuses tâches accomplies figurent notamment l'organisation du Baccalauréat et de 62 réunions, la réalisation de 1.600.000 pages en neuf langues, ainsi que la diffusion un peu partout dans le monde d'informations au sujet des Ecoles européennes.

Je tiens également à remercier vivement les membres de l'équipe de gestion du Bureau. Chacun à continué à assumer de bonne grâce et avec compétence la responsabilité de sa propre unité administrative.

Comme suite logique à ma politique de délégation de compétences et de participation, nous avons créé un Comité de Bureau, se composant d'un membre du personnel de chaque unité; ce Comité, auquel participent également Gilbert PINCK et moi-même, discute des problèmes qui se posent en relation avec notre travail quotidien et essaie d'y apporter des solutions. A mon avis, on ne peut surestimer la motivation accrue qui découle d'un tel processus.

Par ailleurs, j'adresse mes remerciements les plus sincères à tous les autres partenaires du monde des Ecoles européennes pour leur excellente collaboration au cours de l'année 1991. Bien sûr, on s'attriste des changements si fréquents au sein des délégations nationales, mais je tiens à remercier tous ceux qui sont partis et à souhaiter la bienvenue à ceux qui en prennent la relève, en assumant des tâches qu'ils trouveront très intéressantes, j'en suis sûr. Se consacrer à l'éducation des enfants est une mission qui en vaut certainement la peine.

Enfin, un grand merci aux Délégations, aux Inspecteurs et aux membres du Comité administratif et financier pour leur contribution généreuse au bien des Ecoles. Aux enseignants, qui ont bien travaillé, même si, peut-être davantage

que par le passé, ils ont estimé que le système leur a joué de mauvais tours. Aux parents, qui ont apporté leur contribution aux progrès et aux résultats au niveau de nombreuses questions pédagogiques. Et enfin, aux élèves, qui ont réussi à démontrer pourquoi nous avons eu raison de faire participer davantage le COSUP à nos travaux.

Au cours d'une période de décentralisation, il est tout à fait normal que les comités locaux, et notamment le Conseil d'administration de chaque Ecole, constituent le pivot d'une grande partie de notre travail.
Le succès de nos efforts est fonction de tous les membres et je tiens à les remercier pour leur collaboration constructive. Cela fait toujours plaisir, surtout à l'ancien directeur que je suis, de pouvoir regarder de plus près ce qui se passe dans chaque Ecole.
Le succès de toute l'opération dépend très fort des Directeurs et de leurs équipes de gestion. En effet, ils constituent la vitrine qui donne sur le monde extérieur et ils créent un cadre adéquat au sein duquel le processus d'enseignement / d'apprentissage peut se développer. Un grand merci aux Directeurs et à leurs équipes pour le travail remarquable accompli au cours de l'année écoulée.

Au seuil de l'année 1992, nous devons faire face à bon nombre de problèmes. Mais je suis persuadé qu'en conjurant nos efforts comme d'habitude, nous réussirons à les résoudre.

* * * * * * * * * * *